

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 23/09 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 septembre 2024.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha, MM. CROCHET Jean (pouvoir à Hervé BESSONNET), LE GAL Alain (pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé (pouvoir à Jocelyn POTIER).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 27/09/2024
Et publication ou notification le : 27/09/2024

A été nommée secrétaire : Mme Séverine BESSONNET

2024_09_03 – Instauration d'une régie de recettes (produits des services des bâtiments communaux et équipements communaux)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024_03_01 du 25 mars 2024 sur les tarifs de location de la salle Constant Guyon et la délibération n° 2022_06_06 du 27 juin 2022 sur les tarifs de location des barnums.

Pour permettre à la commune d'encaisser les règlements, Monsieur le Maire propose la création d'une régie (régie de recettes pour les produits des locations des bâtiments communaux et des équipements communaux de la commune de Notre Dame de Riez) et de l'autoriser à prendre un arrêté de nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'instaurer une régie "régie de recettes pour les produits des locations des bâtiments communaux et des équipements communaux de la commune de Notre Dame de Riez",
Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire,
Hervé BESSONNET




La Secrétaire de séance,
Séverine BESSONNET